



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 18 février 2021
Convocation du : 12 février 2021
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 18 février à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. BAILLEUL, M. DEBUISSON,, M. DERUYTER, M. PLOUY, M. BIANCHI.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme LEROUX et M. DERONNE, Mme DE PARIS et M. QUESTE, Mme LERNER-BERTRAND et Mme TANGHE, Mme NAEYE et Mme CASIER, M. CATTOIRE et Mme DELANNOY-CUISINIER, M. VANNESTE et M. PICKEU, Mme DELESTREZ et M. BRUNET, Mme PRINGUEZ et M. AIT EL HAJ, M. BLACTOT et Mme MARZAK-AFFAOUI, Mme CASSAN et M. LANDLER, Mme BAURANCE et M. VANGAEVEREN, Mme HALOS, ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESEBROECK, M. MONPAYS, Mme DUBREU, Mme GUSTIN, Mme COBBAERT, M. MARIE, M. MERTEN, M. BAILLEUL, M. DEBUISSON, M. DERUYTER, M. PLOUY, M. BIANCHI conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie GUSTIN

DE21.005

PERSONNEL COMMUNAL
AGENTS CONTRACTUELS
CREATIONS D'EMPLOIS
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Autorisation – Approbation

0380

La loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à :

- un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs, (article 3)
- Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs, (article 3)

Conformément aux recommandations du trésorier du Centre des Finances Publiques et après examen de nos besoins actuels et futurs en effectifs de contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver les créations d'emplois (basées sur un effectif maximum) :

Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires du 26 avril 2021 au 7 mai 2021 (vacances de printemps) :

- 18 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 6 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Encadrement de jeunes dans le cadre des accueils de loisirs et séjours extrascolaires (ERJ) du 26 avril 2021 au 7 mai 2021 (vacances de printemps)

- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'approuver la création des postes ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAESEBROECK
Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille